

En effet, malgré sa caractérisation comme organisation de jeunesse, l'ex-J.C.R. se donnait pour fonction la formation de cadres révolutionnaires. Et le débat, souvent confus à propos, de son sigle témoignait de la difficulté à définir politiquement ce monstre historique. On hésitait à la considérer comme l'organisation d'avant-garde de la jeunesse ou comme une organisation d'avant-garde intervenant dans la jeunesse. On insistait scrupuleusement sur l'équivoque du sigle en soulignant que seul un parti peut prétendre à juste titre être communiste et révolutionnaire, mais certainement pas une organisation de jeunesse.

Il est certain que par son origine historique, son implantation, sa composition sociale, l'ex-organisation constituait un exemple peut-être sans précédent et qu'aucun cadre schématique, aucune analogie historique ne permettrait de la définir avec rigueur.

2) Les tâches et le système d'organisation.

Cette nature équivoque de l'organisation s'exprimait directement dans son système organisationnel. La délimitation politique en restait rudimentaire : elle hésitait entre la référence développée et explicite à l'acquis marxiste-révolutionnaire et les craintes en retour suscitées par cette première audace. Ainsi, de par ses statuts, timidement, « elle accepte en son sein tout jeune attiré par son programme et n'ayant pas de désaccords fondamentaux avec son orientation politique ». Cette délimitation négative porte témoignage de la première affirmation hésitante de l'autonomie organisationnelle. En effet il s'agissait avant tout d'affirmer l'existence organisationnelle publique d'un pôle marxiste révolutionnaire ayant couru le risque considérable de rompre avec le stalinisme. L'effectif de ce pôle ne dépassait pas alors, nationalement, 200 militants cotisants. Ce qui situe l'ampleur du risque : il fallait vraiment avoir confiance dans le sens de l'histoire. Et le terme péjoratif de groupuscule, même forgé par le P.C.F., n'était pas un vain mot.

Si la première tâche de l'heure était l'existence autonome d'un centre de diffusion militante des idées révolutionnaires, la généralité même de la tâche autorisait le plus grand flux organisationnel. Même si le besoin s'en faisait confusément sentir, on évitait toute référence directe au centralisme démocratique. On écrivait : « tout membre est tenu de respecter les décisions des Congrès et des Comités Nationaux », et non pas de les appliquer. Mais, contradictoirement, quelques lignes plus bas, à propos des tendances, on précisait : « la minorité est tenue d'appliquer après discussion, les décisions de l'instance concernée ». À ces hésitations sur le problème du centralisme, s'ajoutaient toutes les précautions démocratistes, notamment par des clauses selon lesquelles toute décision importante requiert la majorité des deux tiers. Cette sensibilité démocratiste et anti-centraliste était l'héritage direct du passage à l'U.E.C. par lequel tout centralisme était devenu synonyme de bureaucratie, surtout après les batailles manœuvrières et statutaires qui avaient accompagné l'exclusion.

Enfin, la faible cohésion politique, la « souplesse » organisationnelle donnait à l'ex-organisation bien des relents fédéralistes. Lors de la constitution, certaines villes conservaient leurs caractéristiques locales ; ainsi le « groupe Spartacus » à Toulouse, le grou-